

## En bref...

### Un collectif Eau

Un appel au rassemblement a été lancé sur les réseaux sociaux le dimanche 22 janvier à 8h00 au carrefour N'Gwézi à Chirongui pour réagir face à la situation de pénurie d'eau dans le Sud de l'île. Les tours d'eau seront dénoncés et à l'occasion du rendez-vous, un collectif devrait se constituer afin de mieux faire bloc pour protéger les intérêts des usagers. La tension monte, la population du Sud souffre de plus en plus...

### Démographie

Le journal Le Monde a publié un article hier concernant la démographie en France. Ainsi, au 1er janvier 2017, le pays comptait 66 991 000 habitants, selon une estimation publiée par l'Insee. La population est en hausse de 0,4 % par rapport à l'année 2016 et a augmenté de plus de 7 millions en vingt ans. Mais cette dynamique démographique est tempérée par des naissances en baisse pour la deuxième année consécutive. Le nombre de naissances, qui avait atteint un pic en 2010, avec plus de 832 800 nouveaux bébés, ne s'est établi désormais qu'à 785 000.

"Et encore ce chiffre est-il gonflé par l'ajout aux statistiques de Mayotte, 101ème département français où se trouve la plus grande maternité de France (8 850 naissances en 2015)" indique le journal qui oublie de dire que le territoire est aussi la plus grande maternité d'Europe et qu'en 2016 tous les records ont été battus avec 9 514 naissances.

### Charte Recylum

A l'occasion de son assemblée générale demain, Salime Soumaila, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Mayotte, signera la charte de l'Électricien Eco-Responsable, en partenariat avec Récyllum.

"Parce que les artisans électriciens sont au contact des particuliers, des petits professionnels et des PME, ils sont au cœur du dispositif de recyclage des lampes usagées. En reprenant celles de leurs clients, les électriciens peuvent ainsi leur offrir une solution simple et pratique pour respecter l'environnement et la réglementation en vigueur. C'est pour qu'ils puissent valoriser leur démarche que Récyllum a créé la charte Électricien Eco-Responsable" indique la Chambre.

En signant cette charte, la CMA engage les 175 artisans-électriciens à s'inscrire dans cette démarche écocitoyenne totalement intégrée dans sa politique développement durable.

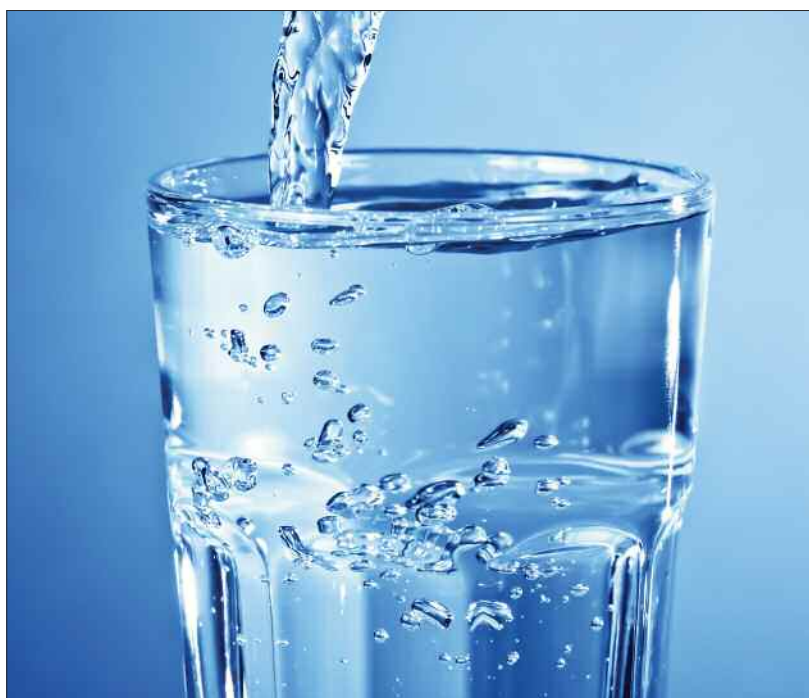
Les électriciens adhérents à la Charte éco-responsable s'engagent à informer leurs clients sur le recyclage et ses enjeux, reprendre les équipements électriques (lampes et DEEE Pro) usagés de leurs clients, proposer un certificat de collecte sélective à leurs clients, déposer les équipements électriques chez le facilitateur local. Cet engagement de collecte d'équipements électriques est un service supplémentaire que l'électricien propose gratuitement.

### ASE à l'honneur

L'élaboration du schéma de l'enfance et de la famille 2017-2021 arrive à sa phase finale et sera soumis au dernier COPIL, dès aujourd'hui. Il s'agira de la dernière étape avant validation définitive par l'assemblée départementale, courant février 2017. Ce schéma, élaboré par les services du Conseil départemental, sous l'égide du 4ème vice-président en charge de l'action sociale, la solidarité et la santé, Issa Abdou Issa avec l'ensemble des partenaires (institutionnels et associatifs) de la protection de l'Enfance sur le territoire, servira de base pour la convention à venir, entre le Président du Conseil départemental et le Préfet de Mayotte et devant arrêter les modalités de versement, de la compensation Etat du transfert de l'aide sociale à l'enfance (ASE), au Département de Mayotte, pour 41,8 millions d'euros au titre de la période 2009-2015, et de 9,6 millions d'euros par an, à compter de l'année 2016, comme annoncé par la Ministre de l'Outremer, Mme Ericka Bareigts, lors de sa visite à Mayotte en septembre dernier.

### Coup de gueule de la CMA

Dans son dernier rapport publié le 12 janvier, le Conseil des prélèvements obligatoires préconise une refonte du système fiscal français qui se traduirait par une augmentation du taux d'imposition des petites entreprises pour financer la baisse de l'impôt des plus grandes. "Cette proposition est à la fois infondée et inacceptable sur le principe. La CMA Région Mayotte considère qu'il est aujourd'hui urgent d'engager une baisse massive des charges pesant sur les entreprises artisanales. Avec l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA), elle propose notamment que la base de l'impôt sur le revenu basé sur leurs bénéfices pour les artisans en entreprise individuelle soit réduite de la même proportion que



l'impôt sur les sociétés. Contrairement à ce que les auteurs du rapport indiquent, les différences d'imposition fondées sur la taille de l'entreprise sont pertinentes puisque le modèle économique et capitalistique d'une petite entreprise est très différent de celui d'un grand groupe. Sur le principe

même, le fait de faire financer la baisse de l'imposition des grandes entreprises par la suppression des taux réduits appliqués aux plus petites irait à l'encontre des dispositions constitutionnelles" indique la CMA qui s'insurge contre ce projet de refonte et s'implique dans un débat d'échelle nationale.

**240 €\***  
Dzaoudzi  
Moroni  
A/R

**300 €\***  
Dzaoudzi  
Dar es salam  
A/R  
via Moroni

**260 €\***  
Dzaoudzi  
Majunga  
A/R  
via Moroni

**260 €\***  
Dzaoudzi  
Tananarive  
A/R  
via Moroni

\*Offres soumises à conditions voir en agence. Valables jusqu'au 28 février 2016.

0269602121
Suivez-nous